

ARCHIVES

I.C.J.

Communiqué No. 65/4

(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice is communicated to the Press:

The International Court of Justice will resume its public hearings in the South West Africa cases (Ethiopia v. South Africa; Liberia v. South Africa) on the conclusion of its closed hearings on a preliminary matter now under consideration. The date and time of the next public sitting will be notified to the Press by a communiqué in due course.

The Hague, 15 March 1965.

C.I.J.

Communiqué n° 65/4

(non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice sont mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice reprendra ses audiences publiques dans les affaires du Sud-Ouest africain (Ethiopie c. Afrique du Sud ; Libéria c. Afrique du Sud) lorsqu'elle aura fini d'examiner à huis clos la question préliminaire qu'elle étudie pour l'instant. Le jour et l'heure de la prochaine audience publique seront portés en temps utile à la connaissance de la presse par voie de communiqué.

La Haye, le 15 mars 1965.